CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E47256** **VALABLE JUSQU'AU** **23/09/2027**

ÉDITÉ LE 13/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/2002

Raison sociale : AUGEREAU CARRELAGES

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 01/07/2002

Capital : 100 000

23 RUE DES MAUGES
ZA LES EPIS
85250 SAINT-FULGENT

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LA ROCHE SUR YON 64789/2002B00591

Siret : 442 827 937 00024

Code NACE : 4333Z

Numéro caisse de congés payés : 5422036

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 6861775504

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 6861775504

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 02 51 42 60 90 **Fax :**

Portable : 06 82 05 99 82

Responsabilité légale :
PAGE ALEXANDRE CO-GÉRANT / PASCAL BONNET CO-GÉRANT

Site Internet : www.ouest-revetement.com

E-mail : contact@ouest-revetement.com

Effectif moyen : 30 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 5 520 644 **Tranche de classification :** CA7

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6312	Carrelages - revêtements - mosaïques (Technicité confirmée)	32	24/09/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

13/10/2026 15:19

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.